Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

SMART - Un concept pour des solutions plus avantageuses

Une interview de Hans Zwimpfer

Afin d'en apprendre plus sur le contenu et les antécédents du nouveau modèle de procédure et de collaboration SMART, présenté pour la première fois à la *Swissbau*, nous avons rencontré Hans Zwimpfer, ancien membre du Comité central de la SIA et architecte à Bâle, membre du groupe de travail qui a développé le concept SMART.

Question: qui trouvons-nous derrière SMART?

H. Zwimpfer: Nous trouvons tout d'abord la SIA, avec son groupe Unitas. Voici déjà deux ans que cette équipe a mis sur pied les contrats de collaboration, posant ainsi les premiers jalons d'une collaboration prometteuse entre concepteurs. D'emblée, il est clairement apparu qu'il fallait poursuivre cette démarche et qu'il convenait d'examiner l'entier du déroulement de la conception et de la réalisation des ouvrages tel qu'il est pratiqué en Suisse. En effet, le domaine de la construction souffre aujourd'hui d'un excès de bureaucratie; les Américains, par exemple, s'en tirent avec beaucoup moins de paperasse. Il était donc naturel que la SIA prenne contact avec le principal acteur de la construction, représenté par la SSE, et discute d'une collaboration plus étroite entre entreprises et concepteurs, afin de repérer les points faibles dans le déroulement des opérations et de réfléchir aux solutions possibles.

Q. Comment le concept SMART a-t-il été élaboré?

H.Z. Dans la meilleure tradition d'*Unitas*: par des groupes, aussi restreints que possible, de spécialistes compétents, capables de développer et d'amener en peu de temps un concept à maturité. Ainsi, le groupe de travail

SMART comprenait un représentant de chacune des associations concernées, SIA et SSE, deux entrepreneurs et deux architectes.

Le résultat est donc une création paritaire des architectes et des entrepreneurs. Les solutions proposées aujourd'hui concernent surtout le bâtiment, mais le groupe de travail n'a jamais perdu des yeux la nécessité d'en permettre l'adaptation à tous les autres domaines, y compris le génie civil. Cela fera du reste l'objet des indispensables compléments du projet SMART: de petits groupes de travail idoines devront affiner le concept général d'aujourd'hui, destiné au bâtiment, pour l'adapter aux exigences d'autres domaines.

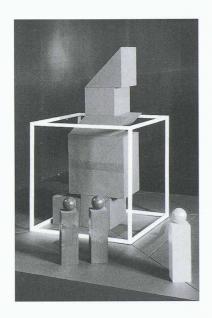
Q. Quelles sont les prochaines tâches du groupe de travail?

H.Z. Il faut maintenant travailler sur ce concept général et arriver à formuler de façon plus détaillée comment le déroulement des opérations fera l'objet d'accords entre les entrepreneurs et les concepteurs d'ensemble. Il s'agira ensuite de réfléchir sans délai sur la position vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Une formation correspondante des planificateurs, la diffusion du modèle dans nos propres milieux et, en parallèle, l'extension à d'autres domaines (génie civil, installations techniques, façades) – toujours traitée par de petits groupes de travail – constituent les prochaines étapes.

Q. Quand pourra-t-on utiliser ce concept pour des réalisations?

H. Z. SMART est déjà utilisé aujourd'hui sous une forme ou sous une autre, par exemple pour la collaboration dans un cadre restreint. Le modèle fait

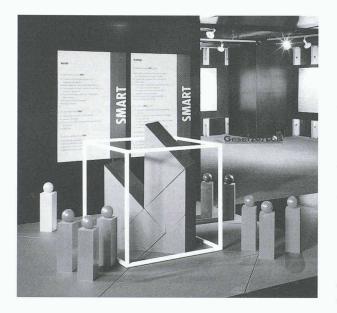


appel à des notions qui étaient déjà connues sous forme d'ébauches dans les années 30; c'étaient des procédures qui ont été coulées par la bureaucratie. Nous comptons être à même de distribuer la documentation et commencer la formation à fin

Nous espérons également que, grâce à la diffusion que SMART a connu à l'occasion de Swissbau, des intéressés vont se faire connaître et que nous pourrons appliquer le concept avec eux. La procédure correspond à celle du contrat de planificateur général, qui a été publié non comme norme, mais en tant que recommandation; l'idée était qu'on ne pouvait pas fixer d'emblée la définition de tels nouveaux modèles. Il faut qu'ils fassent leurs preuves et acquièrent leur maturité dans la pratique quotidienne.

Q. Pour quels concepteurs SMART est-il approprié?

H.Z. Il est valable pour tous les concepteurs; ingénieurs civils, forestiers ou géologues: partout, la collaboration entre concepteurs et entrepreneurs les plus divers est essentielle. Je suis persuadé que SMART peut être appliqué dans tous les domaines.



On constate naturellement des résistances. Dans beaucoup de j'observe que les projets, concepteurs ne voient souvent pas au-delà de leur domaine. Il est difficile d'abattre les barrières. Il semble qu'il s'agisse d'un problème psychologique, dû au développement de techniques toujours plus complexes, à l'émergence de spécialistes toujours plus nombreux, soucieux de se démarquer les uns des autres. Depuis des années, on invoque de belles théories sur une appréhension globale des problèmes, mais en réalité, nous n'avons tous fait qu'élever des barrières et accepté des pertes de qualité quant au produit final.

Q. Les résistances sont donc à mettre au compte de l'arrogance des concepteurs?

H.Z. Cette arrogance n'est rien d'autre que la défense de positions acquises. Elle est encore exacerbée par la situation économique, par l'effritement de l'ensemble du marché des mandats. Maintenant, il s'agit quasiment de défendre le dernier bastion: «Mais c'est mon domaine à moi!» Tant la SIA, la FAS que l'ASIC doivent constamment rappeler qu'il existe dans le domaine de la construction des

structures de grandes dimensions qui soumettent tout simplement des offres et se soucient comme d'une quigne de ce que nous voulons défendre au nom d'une éthique professionnelle. Tout cela me fait parfois penser à Don Quichotte.

Q. Quels sont les avantages de SMART pour les concepteurs?

H.Z. Je ne placerai pas les avantages financiers au premier plan, mais la chance offerte à l'architecte de remettre finalement un meilleur produit au maître de l'ouvrage. Il est à même de fournir bien plus tôt des informations sur les coûts et entretient un rapport tout différent avec le maître de l'ouvrage. Cela est particulièrement vrai dans la phase préparatoire, où nous jugeons absolument indispensable de livrer les premières estimations de coût. SMART renforce donc la confiance dont peut jouir le concepteur.

Ensuite, j'attends de cette collaboration un enrichissement créatif. SMART permettra notamment la présentation de conceptions architecturales aux partenaires du projet et l'examen de celles-ci avec eux; on n'en sera plus réduit à travailler en circuit fermé. Souvent, en effet, la discussion ne franchit pas les murs du bureau d'étude, pour se conclure par une remarque du genre: «Tu ne peux pas faire cela, c'est trop cher, ce techniquement pas fiable». Cela signifie que des décisions sont prises, alors qu'aucune analyse technique ou économique n'a encore été faite qui dépasserait de prétendues connaissances théoriques. Le dialogue avec l'entreprise peut conduire à innover et à susciter des solutions inédites. Cela peut contribuer à ce que des conceptions architecturales originales voient le jour.

Q. Que perdent les concepteurs avec SMART?

H.Z. Nous ne pouvons tout sim-

plement pas continuer à appli- 16 quer les honoraires en fonction du coût de l'ouvrage. Nous abandonnons donc quelque chose qui n'a au fond jamais fait partie de nos attributions. En contrepartie, nous pourrons à l'avenir nous concentrer sur les responsabilités les plus spécifigues à l'architecte.

L'entrepreneur a d'autres tâches que de réaliser servilement ce que nous lui demandons. Jadis, l'entrepreneur apportait aussi sa contribution, aiguillonnant ainsi le développement.

Q. Quels sont vos pronostics quant au succès de SMART?

H.Z. J'envisage l'avenir de façon positive. Je suis persuadé qu'il sera possible, à moyen terme, de convaincre les maîtres d'ouvrage que SMART leur apportera plus de clarté, que le déroulement des opérations sera plus simple en ce qui concerne la conception, le contenu et les coûts et qu'ils bénéficieront peut-être d'éléments de coût plus simples à appréhender. Nous voulons renoncer à travailler avec le seul CAN et recourir de façon accrue au calcul par éléments, pour en arriver à des prix forfaitaires.

Q. Quels obstacles voyez-vous à la mise en oeuvre de SMART?

H.Z. Aucun. La suite des événements dépend du groupe central, qui ne veut pas s'étendre et considère que son rôle se limite à celui de «parents spirituels». Pour d'autres domaines, il convient de travailler avec des groupes spécifiques, à partir des impulsions du groupe initial. La vitesse à laquelle se fera le développement de SMART dépendra des capacités de ces groupes de travail, car il ne s'agit pas d'un projet progressant de façon linéaire: dans nos groupes de travail mixtes, chaque mot a fait l'objet d'intenses discussions, mais à l'issue desquelles chaque participant soutient le résultat.

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

80 ans

9 avril: Hermann Bergmann, ing. civil dipl. EPFL, La Tour-de-Peilz (SIA vaudoise)

14 avril: Olivier Rambert, ing. civil dipl. EPF, Pully (SIA vaudoise) 18 avril: Walter Strub, arch. ETS, Confignon (section genevoise)

Section genevoise

Candidatures

M. Philippe Chausse, architecte, diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. Charles Steiger et Patrick Devanthéry)

M. Samuel Dunant, ingénieur géomètre et génie rural, diplômé EPFL en 1988 (Parrains: MM. Jean-Bernard Bucheler et Roger Hochuli)

M. Daniel Grataloup, architecte, diplômé de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon en 1958 (Parrains: MM. Gabriel Minder et Sully-Paul Vuille)

M. Dominique Gygax, architecte, diplômé EAUG en 1994 (Parrains: MM. Javques Choisy et Richard Quincerot)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SIA vaudoise

«Essai sur les critères d'attribution des mandats aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes» – Mise au point

Au début de l'année 1994, le chef du Département vaudois des travaux publics a chargé un groupe de travail, composé de représentants de la SIA vaudoise, de l'UTS, de l'UPIAV et de l'ASEG, d'établir un document de référence organisant l'attribution des mandats publics aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

Le rapport qui en est issu, paru en mai 1994 et intitulé «Essai sur les critères d'attribution des mandats aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes», traite concours et propose notamment des critères de préqualification et de sélection des mandataires. Dans l'esprit de ses concepteurs, ce document a valeur d'essai, de base de discussion, et l'Etat s'est engagé à ne pas aller plus avant dans l'utilisation de ce travail avant que les associations professionnelles n'aient elles-mêmes poursuivi l'étude et fait des propositions complémentaires.

M. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois, en a d'ailleurs clairement défini le caractère lors d'une récente conférence devant l'UPIAV. Nous le citons: «J'insiste sur le fait que le but assigné à ce document était strictement limité à une mission exploratrice à l'usage interne du DTPAT. Il n'était pas dans l'intention ni de son instigateur, M. Daniel Schmutz (chef du DT-PAT), ni des membres du groupe

de poursuivre un travail normatif ou réglementaire».

Au sein des divers groupes SIA consultés à son sujet, la teneur du document a suscité un certain nombre de réserves, voire d'oppositions. Contestant l'opportunité de sa diffusion, en l'état, dans les milieux professionnels, ils tiennent à faire savoir qu'ils ne cautionnent pas ce document et ne lui attribuent pas la valeur de document de référence SIA.

Candidatures

M. François Bauder, ingénieur en microtechnique diplômé EPFL en 1992 (Parrains: MM. Marc-André Posse et Markus Mooser) M. Didier Chollet, architecte diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. François Jolliet et Danilo Mondada)

M. Alberto Corbella, architecte diplômé EPFL en 1993 (Parrains: MM. Hervé de Rham et Philippe de Almeida)

M. *Matei Paladi*, architecte diplômé EPFL en 1987 (Parrains: MM. Radu lonescu-Boeru et Adrian Stanescu)

M. Alberto Simonato, ingénieur diplômé Università degli studi de Padova en 1992 (Parrains: MM. Alex Brog et Paolo Ugolini)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SIA vaudoise, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par écrit au Comité de la SIA vaudoise, dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central.

Fin de la partie rédactionnelle